

Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 6 février 2024

PRESENTS :

Ardon : Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY (du point 2.2 au point 5.1), M. Jean-Noël MOINE, Mme Linda RAULT, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Didier BRAULT, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Jean-Paul ROCHE à Mme Constance de PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Christophe BONNET à Mme Stéphanie HARS, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Absente excusée : Mme Katia BAILLY (du point 1.1 au point 2.1)

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

En l'absence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Madame Constance de PÉLICHY, 1^{ère} Vice-Présidente, préside la séance du conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2023.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Remplacement d'une conseillère communautaire suite à sa démission

Le conseil communautaire PREND ACTE de la démission de Madame Marie-Anne LINGARD, Conseillère Communautaire et de l'installation comme Conseillère Communautaire de Madame Stéphanie CHARRON, membre suivante sur la liste « *l'engagement d'un projet durable* » à Marcilly-en-Villette.

1.2 Modification des membres de la commission communautaire permanente « Aménagement de l'espace »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER Monsieur Didier BRAULT comme membre de la commission « Aménagement de l'espace ».

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Adoption du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise de la CC des Portes de Sologne

24 voix POUR et 2 votes CONTRE (M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE) pour APPROUVER le nouveau règlement d'aide à l'Immobilier et AUTORISER le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

2.2 Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise à la société NEMROD

24 voix POUR, 2 votes CONTRE (M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE), 1 ABSTENTION (Mme Katia BAILLY) pour DÉCIDER d'octroyer une subvention de 10 000 € au titre du dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise » au bénéfice de la SCI BBR (NEMROD SOLOGNE) et AUTORISER le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

2.3 Adoption des tarifs des produits de la boutique de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la grille tarifaire suivante pour les produits de la boutique de l'office de tourisme :

Produits proposés	Tarifs
Set de coloriage	4 €
Lunch Box	12 €
Sac de shopping	18 €
Lunettes de soleil	10 €
Torchon (sérigraphie)	12 €
Mug	9 €
Porte clé jeton	4 €
Porte clé lampe	4 €
Magnet Rond	3 €
Stylo	3 €
Cartes postales	1 €
Boule à neige Sologne	5 €
Lunch bag isotherme	8 €
Gourde isotherme	16 €

et FIXER à 5 € le tarif des visites guidées axées sur le patrimoine, à l'échelle du territoire intercommunal, et d'appliquer la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

2.4 Remplacement de Monsieur Davy MASSON au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour :

-DÉSIGNER Madame Christelle SENARD, Responsable Pôle projets à Tourisme Loiret, pour siéger dans le collège des acteurs socio-professionnels du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne afin de remplacer Monsieur Davy MASSON.

-AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents afférents à la présente délibération.

2.5 Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Ferté Saint Aubin

Vote favorable à l'unanimité pour :

-DECIDER d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Ferté-Saint-Aubin ;

-AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

-DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne durant un mois, et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Désignation d'un représentant suppléant au SMICTOM de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER Madame Anne REAU comme suppléante supplémentaire pour la commune d'Ardon.

3.2 Aide à l'acquisition d'un vélo électrique ou mécanique, neuf ou d'occasion

La Communauté des portes de Sologne accorde une attention particulière à la mobilité et aux déplacements doux sur son territoire. Ainsi, pour inciter les habitants à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels, la CCPS souhaite instituer un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo qu'il soit électrique ou mécanique, neuf ou d'occasion.

Ainsi, pour tout achat d'un vélo auprès d'un professionnel, une aide de 30 % du montant total du vélo sera attribuée aux habitants du territoire, dans la limite de 300 € et du budget alloué à l'opération.

Pour tout achat d'un vélo d'occasion auprès d'une association, une aide de 50 % sera attribuée dans la limite de 100 € et du budget alloué à l'opération.

Une seule demande par foyer sera acceptée.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à fixer les règles d'attribution tels que susvisées, et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Instauration de la prime de pouvoir d'achat (PPA)

25 voix POUR, 2 votes CONTRE (M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE) pour :

INSTITUER une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à hauteur de 25 % du taux forfaitaire fixé par décret,

Le montant forfaitaire de la prime est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Les différents montants forfaitaires sont les suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)	PPA à 25 %
Inférieure ou égale à 23 700 €	200 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	175 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	150 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	125 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	100 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	87.5 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	75 €

La prime peut être versée en seule fois avant le 30 juin 2024,

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par les agents publics territoriaux de la CCPS,

La prime entre en vigueur le 1^{er} février 2024.

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

DIRE que Monsieur le Président, ou son représentant, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.2 Revalorisation du régime indemnitaire

Vote favorable à l'unanimité pour :

REFONDRE le RIFSEEP en intégrant les délibérations communautaires successives prises depuis le 1^{er} janvier 2017,

INSTAURER les nouveaux montants planchers définis ci-après à compter du 1^{er} juillet 2024,

MODIFIER, à compter du 1^{er} février 2024 certains montants de modulation d'IFSE qui s'appliquent en plus de l'IFSE réelle de l'agent et non du montant plancher,

AUTORISER le Président ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis,

4.3 Modalité d'utilisation des véhicules de service

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER comme suit la liste des postes dont les missions justifient le remisage à domicile : le directeur général des services, le directeur de l'aménagement durable du territoire, la technicienne SPANC

5. COMPLEXE AQUATIQUE

5.1 Création d'un tarif de vente de gobelets « Ecocup »

L'espace Balnéo est équipé d'une fontaine à eau mise à disposition du public qui nécessite l'achat de gobelets jetables (environ 9 000 / an).

Pour réduire l'impact écologique de ces consommables en incitant à adopter des comportements vertueux, le CUBE met à la vente des gobelets « Ecocup » réutilisables et personnalisés à l'image du CUBE (fabriqués en France à partir de matières plastiques recyclées).

Le coût d'achat unitaire est actuellement de 0,27€ HT

Éco-gobelets 12,5cl transparent logo CUBE bleu	Tarif unique
Tarif unitaire de vente en caisse	2€

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le tarif de cet accessoire vendu en caisse et applicable à partir du 1^{er} mars 2024.

6. QUESTIONS DIVERSES

Question orale de Monsieur Lionel Duplaix

- Portant sur la Convention Territoriale Globale qui formalise les engagements de la CAF du Loiret et des collectivités du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles
- Une réponse est donnée en séance de conseil communautaire (texte de son intervention dans le procès-verbal)

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT

78/2023 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition temporaire du complexe aquatique le Cube à l'ASPTT Orléans section Natation

79/2023 : Remise de lot d'entrées du Cube à l'Association Indépendante des Parents d'Elèves de Jouy le Potier

80/2023 : Remise de lot d'entrées du Cube à l'Association ASV Dance et Zumba de Vienne en Val

81/2023 : Remise de lot d'entrées du Cube à l'Association Indépendante de Parents d'Elèves des Sablons

82/2023 : Signature de la convention de mise en œuvre de l'aide directe accordée à l'entreprise SAS Bellier

83/2023 : Remise de lot d'entrées du Cube à l'APEEP de Ligny le Ribault

84/2023 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition temporaire des équipements du complexe aquatique Le Cube à l'auto-entreprise A l'Eau Milou

85/2023 : Approbation et signature du marché 23CC11 relatif aux fournitures de bureau, fournitures scolaires, loisirs créatifs et papier

1/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 relative au marché n°22CC04 pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques : installation, exploitation, maintenance

2/2024 : Remise de lot d'entrées à l'association club omnisport solognot Basket de Marcilly en Villette

3/2024 : Remise de lot d'entrées à l'association des Parents d'Elèves de Fleury les Aubrais

4/2024 : Remise de lot d'entrées à l'association des Parents d'Elèves Investis de l'école X. Deschamps à Marcilly en Villette

La Ferté Saint-Aubin, le 7 février 2024

La Présidente
Constance de FÉLICHY

